Jean Yves Laval et Jean-Pierre Bouyt décorés

A l'occasion de la cérémonie des vœux de la municipalité, deux agents communaux des services techniques ont été décorés. Il s'agit de Jean-Pierre Bouyt et de Jean-Yves Laval qui ont tous les deux reçu la médaille d'Honneur Régionale, Départementale et Communale (échelon or pour le premier et vermeil pour le second) venant récompenser respectivement 35 et 30 années de service.

Le parcours de Jean-Pierre Bouyt débute à la ville de Brive où il est nommé aide ouvrier professionnel stagiaire, titularisé ensuite en 1978. Puis, en 1979, il est promu ouvrier professionnel de 1ère catégorie puis de 2ème catégorie en 1985. En juin 1988 il devient agent technique qualifié et un an plus tard, il est promu agent de maitrise. En 1997, il passe agent de maîtrise qualifié puis agent de maitrise principal en 2001. C'est en septembre 2004 que Jean-Pierre Bouyt est muté à Beynat, au sein du service technique de la commune. En 2016, il est reclassé dans le cadre d'emplois des techniciens territoriaux au grade de technicien. A quelques mois de la retraite, cette distinction vient aussi saluer sa gentillesse, sa patience et sa disponibilité. C'est également grâce à lui et à ses connaissances sur le cycle des plantes et des arbustes ornementaux que le fleurissement de Beynat est reconnu et labellisé « Villes et villages fleuris - deux fleurs ».

Le parcours de Jean-Yves Laval est quant à lui exclusivement beynatois ! Recruté en 1988 en qualité d'agent d'entretien stagiaire, titularisé en 1989, il est nommé 8 ans plus tard agent d'entretien qualifié. 10 ans plus tard en 2007, il devient adjoint technique territorial de 2ème classe puis, adjoint technique territorial de 1ère classe en 2013. En 2014, il est nommé adjoint technique de 2ème classe avant de devenir en 2015, au titre de la promotion interne, agent de maitrise. Affecté plus particulièrement à l'entretien des chemins et des routes communales mais aussi à la sécurisation des voies en période d'intempéries, il parcoure pas moins de 480 km par an sur son tracteur, son principal outil de travail ! Cette distinction permet de mettre en avant son professionnalisme, sa disponibilité et son attachement au pays.